

**Commission d'accès à l'information
du Québec**

Dossier : 01 19 96

Date : 15 juin 2004

Commissaire : M^e Hélène Grenier

**X et
Y**

Demandeurs

c.

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Organisme

DÉCISION

OBJET

DEMANDE DE RÉVISION EN MATIÈRE D'ACCÈS

[1] Dans le cadre d'une séance de médiation que les parties ont tenue entre elles et dont elles ont succinctement rendu compte à la Commission, le responsable de l'accès aux documents de l'organisme a fait état des documents détenus par rapport à ceux qui étaient visés par la demande.

[2] Les précisions apportées par le responsable ont donné lieu à un désistement que les demandeurs ont exprimé devant la Commission.

[3] ATTENDU que l'intervention de la Commission n'est manifestement plus utile.

[4] **POUR CE MOTIF, LA COMMISSION :**
CESSE d'examiner la présente affaire.

HÉLÈNE GRENIER
Commissaire

M^e Jean-Sébastien Gobeil-Desmeules
Avocat de l'organisme